
Motion de Bourdon (du Loiret) demandant le renvoi au comité de salut public de l'adresse de la section des Tuileries (Paris) relative à la trahison de soldats, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Louis Jean Joseph Léonard Bourdon de la Cronière

Citer ce document / Cite this document :

Bourdon de la Cronière Louis Jean Joseph Léonard. Motion de Bourdon (du Loiret) demandant le renvoi au comité de salut public de l'adresse de la section des Tuileries (Paris) relative à la trahison de soldats, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 76;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39142_t1_0076_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Baudouin orateur de la députation, s'exprime en ces termes :

(Suit le texte de l'adresse que nous avons insérée ci-dessus au cours de la séance, page 49.)

La lecture de cette adresse a été souvent interrompue par des applaudissements; mais elle a surtout excité un sentiment profond d'admiration et de respect.

Nous transcrivons l'arrêté de la section.

(Suit le texte de l'arrêté que nous avons inséré ci-dessus au cours de la séance, page 49)

Le Président. Il est sans doute bien douloureux pour des pères, pour des mères de famille, d'avoir à accuser leurs enfants; mais il est plus douloureux encore pour de vrais républicains d'avoir à dénoncer de faux frères. Vertueux républicains, partagés entre la tendresse paternelle et l'amour de la patrie, vous ne balancez pas à nous dénoncer des coupables; vous provoquez contre eux la vengeance nationale. Les représentants du peuple sauront remplir le devoir que votre vertu leur imposerait, si jamais ils pouvaient l'oublier. La Convention va s'occuper de votre pétition; elle vous invite aux honneurs de la séance. *(Applaudissements.)*

Merlin (de Thionville). Citoyens, un Romain fonda la République en faisant couler le sang de ses propres fils. Plus de six cents républicains viennent demander dans votre sein que la vengeance nationale frappe des traîtres. Tremblez, tyrans du monde, puisque dans cette enceinte nous comptons aujourd'hui plus de 600 Brutus!

Dans ces jours de juste vengeance, la nation ne confondra cependant pas les coupables avec les innocents. Il y avait, dans le bataillon des Tuileries, des hommes accoutumés à dévorer, dès leur première jeunesse, le plus pur sang du peuple; mais on y comptait sans doute aussi de vrais républicains. Il faut que la Convention nationale porte la lumière dans l'intrigue abominable qui a égaré ou entraîné de bons citoyens qui se trouvaient dans le bataillon des Tuileries. Que le coupable périsse et que l'innocent triomphe!

Je demande que deux de nos collègues soient envoyés à Cherbourg; qu'ils s'y concertent avec Laplanche pour découvrir la vérité des faits et qu'ils nous en rendent compte. Nous frapperons ensuite le crime et nous ferons éclater l'innocence. *(Applaudissements.)*

Bourdon (du Loiret). La magnanimité des citoyens des Tuileries ne peut être mieux louée que par le simple récit des faits. Hier au soir, j'eus le bonheur d'assister à la séance de l'assemblée générale de la section des Tuileries. A peine y eut-on lu la nouvelle douloureuse qui vient de vous être rapportée, que des milliers de voix s'élevèrent aussitôt pour demander que les traîtres et les lâches fussent fusillés, et que cet exemple terrible effrayât tous ceux qui seraient si criminels que de tourner leurs armes contre la patrie. Je demande que ce fait soit consigné dans les annales de la République, qu'il en soit fait une mention honorable au procès-verbal et que l'adresse soit renvoyée au comité de Salut public pour en faire son rapport. *(Applaudissements.)*

Thuriot. L'histoire recueillera sans doute avec exactitude tous les faits qui se rapportent à la scène touchante qui vient de se passer dans le sein de la Convention. Jamais on ne fit une démarche plus noble, plus digne de vrais républicains. On chercherait en vain, dans les annales même de Rome, quelque trait héroïque que l'on y pût comparer. Brutus était obligé, par la place qu'il occupait, de rendre le jugement qu'il prononça; mais ici, c'est le sentiment seul, c'est le dévouement le plus généreux qui forme tout à coup un jury patriote des pères, des mères de famille et des citoyens de la section des Tuileries. Jugez par là le période auquel sont parvenus l'esprit révolutionnaire et l'amour de la liberté. Dans l'univers, il ne se trouvera pas un seul individu qui ne soit pénétré de la plus vive admiration, quand il apprendra qu'au seul cri de la trahison imputée aux enfants d'une section, leurs pères, leurs mères, leurs parents, leurs concitoyens sont venus en masse provoquer une vengeance éclatante contre les traîtres.

Je suis loin de croire que le crime qui vous est dénoncé soit aussi grave qu'on le pense. Il y avait dans le bataillon des parents ou des amis de ci-devant nobles. Ce sont ceux-là, n'en doutez pas, qui ont entraîné leurs camarades, bons sans-culottes, dans des orgies, pour y égarer leur raison, bien sûrs qu'ils ne les enlèveraient pas à la liberté, s'ils ne les privaient pas auparavant de l'usage de la raison. C'est de là que part le mal. Croyons donc qu'une portion modique seulement de ceux qui vous sont dénoncés est coupable; la plus grande n'a été qu'égarée. C'est au comité de Salut public à prendre des renseignements à cet égard; après avoir analysé les faits, il fera un rapport sur lequel la Convention pourra prononcer.

Mais, quel que soit ce rapport, citoyens, décrétez à l'instant — j'en atteste l'impression qu'a faite sur nous le civisme dont nous venons d'être les témoins — décrétez que la section des Tuileries a bien mérité de la patrie. Pouvions-nous croire, en effet, que notre indignation en apprenant une trahison, serait partagée par ces pères respectables, par ces mères patriotes, qui viennent verser des torrents de larmes dans votre sein, et qui cependant ne balancent pas à vous dire : « Nos enfants sont coupables; nous les remettons sous le glaive des lois. » Oui, ceux qui vous tiennent un pareil langage sont nécessairement vertueux. Déclarons donc hautement que la section des Tuileries a bien mérité de la patrie; nous honorerons ainsi les mœurs de la Révolution; nous porterons ainsi un coup mortel à ceux qui, calculant froidement les malheurs de leur patrie, voudraient entraîner dans le précipice les enfants de citoyens qui viennent vous promettre de verser leur sang pour la République.

Je demande encore que le discours de la section et la réponse du Président soient insérés au *Bulletin* avec mention honorable.

La première proposition de Thuriot est décrétée au milieu des plus vifs applaudissements et aux cris répétés de *Vive la République! vive la Liberté!*

L'arrêté de la section des Tuileries et son adresse seront insérés au *Bulletin*, imprimés et envoyés à toutes les armées et aux Sociétés populaires.

Le recueil des actes héroïques recevra le récit du dévouement magnanime de la section des Tuileries.